M. Dassonville présente un rapport au nom de la commission des finances qui a examiné une demande de subvention pour l'organisation d'une course vélocipédique entre Tourcoing et Béthune. En raison des dangers que présentent ces courses cyclistes et des économies que nécessite la situation financière de la ville, la commission des finances conclut au rejet de la demande.

M. Martin prend la défense des cyclistes, mais il déclare qu'il n'est guère partisan d'une course sur route et qu'il donnerait la préférence à un carrousel. En résumé il propose d'allouer à l'Union vélocipédique tourquennoise une somme de mille francs.

M. Maertens dit que M. Dassonville a peut être dépassé la pensée de la commission en exagérant les dangers du cyclisme.

M. Delphin Dumortier. — Si on accorde une somme de 1500 fr. à l'Union Vélocipédique, je réclamerai 1500 fr. pour notre société de secours mutuels.

M. le maire. — Mais M. Dumortier, vous savez que la ville agit déjà avec beaucoup de libéralité avec les sociétés de secours mutuels.

M. le Maire insiste sur la nécessité de faire des économies. L'Union vélocipédique tourquennoise ayant refusé une subvention inférieure à 1.600 fr., nous avons cru devoir conclure au rejet de la subvention.

Les conclusions du rapport sont adoptées et la demande de subvention est rejetée.

Affichage municipal — La Compagnie l'Express a fait des propositions pour l'affichage public. La Commission des finances, qui a examiné la question, émet l'avis, par l'organe de M. Ducoulombier, qu'il y a lieu de renouveler le traité avec M. Périn qui compte quarante années de service comme afficheur municipal.

Les conclusions sont adoptées.

Logements insalubres — M. Darras au nom des Commissions réunies de l'hygiène et des logements insalubres, propose d'ordonner l'interdiction de cinq maisons de la rue de la Malsence et appartenant à Mme Debischop-Facon, maisons qui ont été reconnues absolument inhabitables.

M. Leveugle signale des maisons de la rue de Constantine qui sont également inhabitables.

M. Quivron prétend qu'il y a un quart des ouvriers qui sont logés dans des maisons insalubres.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La fête du 14 juillet — M. Flament communique, par déférence pour le Conseil municipal, les décisions prises par la Commission de la fête du 14 juillet.

La ville sera divisée en quinze sections ; à chaque section, on donnera 400 francs à attribuer en prix à des jeux publics. De cette façon, la fête se fera dans tous les quartiers. On a renoncé aux allocations aux sociétés assistant au cortège. Il y aura des concerts publics, revue des élèves des écoles, exécution de chœurs, revue des sociétés subventionnées, ascension aérostatique ; le soir, illuminations au gaz et à l'électricité..

La séance est levée à minuit.

LA CORRIDA DU 7 JUILLET A ROUBAIX

L'annonce de la présence à Roubaix du célèbre Reverte qui est maintenant la première « spada » d'Espagne a enthousiasmé tous les amateurs de sport tauromachique.

Depuis la terrible blessure qu'il reçut aux arènes de Bayonne en fin de saison 1899, Reverte n'avait plus affronté le combat ; mais sa guérison étant aujourd'hui complète, le brillant maître est redescendu dans l'arène pour la première fois à Lisbonne et ensuite à Toulouse et à Nîmes.

Certains craignaient que Reverte ait perdu sinon de sa vaillance, du moins de sa souplesse mais il n'en est rien, car les dernières corridas ont été pour lui un véritable triomphe ! C'est bien toujours le grand Reverte ! l'incomparable toréador qui peut être proclamé le digne successeur de l'illustre Guerrita et que les spectateurs auront le privilège d'admirer et d'applaudir, le 7 juillet, à la plaza de Roubaix.

L'administration des arènes nous prie de faire connaître le prix des places qui est ainsi fixé : Loges, 20 francs ; places réservées, 20 francs ; loges de toril, 12 francs ; barrières, 1er rang, 12 francs ; barrières, 2e à 6e rang, 10 francs ; amphithéâtre, 1res, 5 fr. ; amphithéâtre, 2es, 3 francs ; galeries, 1res, 5 francs ; galeries, secondes, 3 francs ; troisièmes debout, 2 francs.

Des bureaux de location ont été ouverts à Paris, Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Courtrai, Tournai, Amiens, Lille. A Roubaix, il est établi chez M. Jubé, 16, rue de la Gare. A Tourcoing, chez Mme Lefebvre-Six, Grande-Place.

—×—

VELODROME ROUBAISIEN. — Les personnes qui désirent remplir les fonctions de contrôleurs pour la course de taureaux du dimanche 7 juillet, sont priées de se présenter, munies de bonnes références, aujourd'hui, samedi 29 courant, à huit heures et demie du soir, au Café Léon, boulevard de Paris, 14, Roubaix. 88498d

LES RÉGATES INTERNATIONALES DE ROUBAIX

Voici la liste des sociétés avec le nombre d'équipes engagées aux Régates internationales du 30 juin, organisées par le Cercle nautique l'Aviron : Union tourquennoise de Bruxelles (une équipe). Union nautique de Bruxelles, (une équipe). Club roubaisien, (2 équipes). Emulation nautique, Boulogne-sur-Mer, (3 équipes). Roning Club de Lille (4 équipes). Sporting de Dunkerque, (3 équipes). Sport nautique de Lille, (4 équipes). Royal sport nautique de Bruxelles (5 équipes). Cercle nautique l'Aviron de Roubaix (5 équipes). Sport d'Amiens (10 équipes). Soit en tout, dix sociétés qui présenteront trente-huit équipes dans les neuf courses que comporte le programme.

Si l'on songe à la valeur de ces équipes, on pourra se faire une idée des luttes que nous aurons à enregistrer.

LE RACCORDEMENT DES GARES
de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs

Une enquête est ouverte sur le projet de raccordement direct des gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs. Les plans parcellaires, les tableaux indicatifs et les notices à l'appui, des terrains à occuper pour la construction de ce raccordement resteront respectivement déposés aux mairies de Roubaix et de Tourcoing, pendant huit jours consécutifs à compter du 1er juillet.

La commission d'enquête est composée comme suit :

MM. Dron, député, conseiller général, à Tourcoing ; Motte, député, conseiller général, à Roubaix ; Chatteleyn, conseiller général, à Roubaix ; Masure-Six, conseiller général, à Tourcoing ; les Maires des communes de Roubaix et de Tourcoing, lesquels n'auront voix délibérative que chacun en ce qui concerne leur commune ; Tettelin, ingénieur principal de la voie au chemin de fer du Nord, chargé de l'exécution des travaux. Cette Commission recevra pendant huit jours les observations des propriétaires. Elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire et donnera son avis. Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours, à dater de l'époque de la réunion.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

Section de la rue Delezenne. — Samedi, 29 juin, à huit heures et demie, estaminet J. Bogaert, place du Saint-Rédempteur, réunion du Comité de section. Ordre du jour : les élections cantonales ; urgent.

Section de la rue Saint-Vincent — Samedi, 29 courant, à huit heures trois quarts du soir, café Molière, 81, rue du Fontenoy, réunion du comité de section. Communication pour les prochaines élections.

Section de la rue du Moulin. — Samedi, 29 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Moudet, 3, rue du Moulin, réunion du Comité Ordre du jour : Les élections cantonales du 21 juillet.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES TAXES DE REMPLACEMENT
A LA CHAMBRE

M. Henri Carrette à Paris. — Au ministère des finances. — Devant le groupe socialiste-révolutionnaire — Le projet du maire de Roubaix au Conseil d'Etat

(De nos correspondants particuliers)

Paris, 28 juin. — Par 325 voix contre 233, la Chambre a accordé aujourd'hui, sur la demande du ministre des finances. un nouveau sursis de six mois à la ville de Lille pour l'application de la loi de 1897 relative aux octrois.

On sait que la commission des octrois ayant tout d'abord refusé à la ville de Lille tout nouveau sursis, la municipalité avait préparé un dégrèvement partiel. Mais ce projet a été présenté si tardivement que les députés n'avaient pu en prendre connaissance et aujourd'hui, au début de la séance, par assis et levé, les députés se sont refusés à le discuter.

C'est alors que le ministre des finances a fait observer à la Chambre qu'il était de toute nécessité — puisqu'elle se refusait à voter le projet de dégrèvement partiel — d'accorder un nouveau sursis à la municipalité lilloise. Et il en a été ainsi décidé.

Pour la ville de Roubaix, aucune solution n'est intervenue. Roubaix va, grâce à l'entêtement de sa municipalité collectiviste, se trouver en singulière posture.

Ce matin, le maire M. Carrette s'est fait accompagner au ministère des finances par M. Augé, député de l'Hérault, grand viticulteur, 80.000 hectolitres par an, l'un des plus gros propriétaires fonciers du Midi, quoique radical-socialiste et qui, dans le dégrèvement des boissons hygiéniques ne voit que la création d'un débouché pour ses produits.

Si nous sommes bien informés — et nous le sommes, — voici à peu près textuellement le langage qu'a tenu au maire de Roubaix le ministre des finances :

« Monsieur le maire, vous comprenez bien que » je ne puis d'ici le 5 juillet faire voter par la » Chambre et le Sénat, votre projet de suppres- » sion complète des octrois qui se tient par en- » droits, ne se tient pas par d'autres, dont le » dossier n'est pas complet et qui ne peut être » utilement étudié en ce moment. Cela, je ne le » ferai pas. Voulez-vous un sursis ? Vous dites » non. Eh bien alors voulez-vous appliquer le » dégrèvement partiel qui limite votre effort et » vous permet d'aboutir ? Vous dites encore non.

» Monsieur le maire, vous allez mettre vos » finances en une étrange situation. Vous devez » dès lundi appliquer la loi et je ne vois pas » quelle contrepartie de recettes viendra balan- » cer vos pertes ! Il faudra que d'office on vous » fasse appliquer des centimes additionnels. Je » n'y manquerai pas ! »

Telle est la situation à ce jour. Mais, M. Caillaux est jeune et la jeunesse aime le changement... la vérité d'aujourd'hui ne sera peut être pas la vérité de demain.

H. S.

P.-S. — Le président de la commission des octrois, M. Dubois, député d'Eure-et-Loir, avait très courtoisement averti, hier, M. Carrette que la commission ne pouvait le recevoir, puisqu'elle n'était encore saisie d'aucun dossier concernant la ville de Roubaix.

—×—

Paris, 28 juin. — Le groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre, a reçu vendredi soir, M. Carrette, maire de Roubaix et M. Chabrouillaud, secrétaire général de la mairie. Le groupe a pris acte de la promesse officielle du ministre des finances de déposer le projet de suppression totale des octrois de Roubaix, et il a décidé de poursuivre énergiquement l'adoption de ce projet.

—×—

Paris, 28 juin. — Le Conseil d'Etat a examiné dans sa séance de jeudi le projet autorisant la ville de Roubaix à remplacer ses taxes d'octroi. Le Conseil a apporté de nombreuses modifications et sur la forme et sur le fond du projet, du décret et de la convention. M. Bruman, directeur des affaires départementales, est venu lui-même chercher le décret, afin de le déposer vendredi sur le bureau de la Chambre

—×—

Une manœuvre collectiviste. — La réponse de l'Union sociale et patriotique. Dans notre édition de vendredi matin, nous avons signalé la dernière manœuvre des collectivistes roubaisiens contre les membres de la minorité républicaine du Conseil.

L'affiche posée jeudi soir, par les soins du Comité exécutif du P. O. R. et avec l'argent des coopérateurs de La Paix, contient, nous l'avons dit, des assertions mensongères et des attaques violentes, qui sont relevées vertement dans la réponse que nous publions plus loin.

Les collectivistes semblent regretter les dépenses faites par la ville en faveur de l'industrie qui fait vivre tous les roubaisiens. Ils rappellent amèrement les « sacrifices énormes » que Roubaix s'est imposé pour les créations d'utilité publique comme les eaux potables, la nouvelle gare, le conditionnement, les rues bien pavées etc.

Les auteurs de l'affiche avancent encore que la suppression des octrois est pour eux « une œuvre de justice » et ils ont l'audace de reprocher à la minorité de vouloir une licence municipale. Enfin, des injures ordinaires à l'adresse de l'honorable M. Eugène Motte, sont servies à profusion dans tout le factum.

L'Union Sociale et Patriotique a fait placarder, vendredi après-midi, la réponse suivante à l'affiche collectiviste :

MONTAGE DE COUP COLLECTIVISTE

Dans une longue affiche, la majorité collectiviste du Conseil municipal fait soutenir contre l'opinion de tous les Roubaisiens, que les taxes de remplacement seraient bienfaisantes et que la minorité travaille contre les intérêts des travailleurs et des petits commerçants. *Il est impossible d'être plus impudent !*

Petits commerçants, si les petits commerçants de Lyon, et particulièrement les débitants, sont grevés d'une licence qui varie de cent à quatre cents francs, *c'est à leur Conseil municipal collectiviste qu'ils le doivent* et les députés socialistes ont voté pour l'établissement de cette injuste contribution, *de même que les collectivistes roubaisiens ont voté, malgré la minorité, une surtaxe écrasante sur les alcools.*

M. Motte a déclaré qu'il était hostile à la création d'une licence municipale.

Au contraire, dans la séance du 21 juin, le maire Carrette a dit : *« Qu'on crée une licence municipale, nous ne demandons pas mieux, nous mettrons le petit verre à trois sous!!! »*

Et dans la même séance, l'adjoint Lepers ajoutait : *« Les pétitions des petits commerçants, on s'en fiche ! »*

Travailleurs, bien que l'octroi subsiste dans treize cents villes, dont plusieurs, telles que Lille et Marseille, sont administrées par des collectivistes, il s'en est trouvé deux seulement, *Lyon et Roubaix*, pour proposer la suppression des octrois. Les autres s'y refusent, sachant bien que vous n'en profiterez pas.

Le boulanger, le boucher, tous les petits commerçants grevés de droits exorbitants sur les chevaux, les voitures, les loyers, les alcools, ne diminueraient pas le prix de leurs denrées, tandis que le coût des loyers serait considérablement augmenté. *Il ne vous resterait d'autre ressource que celle d'émigrer dans les communes environnantes à votre grand ennui et au grand détriment des petits propriétaires et du petit commerce.*

Le projet du maire Carrette est une prime à l'émigration ; nous n'en voulons pas.

Roubaisiens, c'est de l'industrie que votre ville tient sa vitalité. Frapper l'industrie, c'est vous atteindre tous, et c'est tarir la source du budget municipal.

Le service des eaux, le conditionnement, les droits sur les constructions industrielles rapportent des millions à la Ville. La construction du nouveau conditionnement a été décidée d'accord avec le Ministre du Commerce, le citoyen Millerand, *à qui le Conseil municipal a voté des félicitations.* Elle était indispensable et les revenus de la ville n'en souffriront pas.

Assez d'agitation ! Tandis que la population de Tourcoing continue à augmenter, celle de notre ville ne progresse plus. Les salaires sont moins abondants que par le passé.

Tout le monde souffre. Le moment est mal choisi pour des expériences dangereuses. Restons unis dans le travail et dans la paix sociale. Trêve de déclamations creuses !

A la porte, les révolutionnaires !

L'Union Sociale et Patriotique

—×—

L'AFFICHE suivante a été placardée, vendredi, à Roubaix :

CABARETIERS !

Qu'on demande à la Municipalité qui l'a forcée à annuler son projet de suppression des Octrois qui, calqué sur celui de Lyon, prévoyait l'établissement d'une licence municipale et un droit de cent francs sur l'alcool ! C'est la campagne entreprise par les débitants en février ; elle fût cause du retard de six semaines apporté à la publication du deuxième projet qui frappe encore l'alcool de quatre-vingts francs à l'hectolitre.

C'est le résultat de cette campagne qui a fait que le cabaret que j'exploitais rue Pierre-Motte est devenu tout-à-coup insalubre ! C'est à cela que je dois les menaces de mise en interdit qui m'ont été faites comme à tous mes collègues du Comité de Défense !

Cabaretiers, à nouveau je vous crie, Prenez garde ! Il ne s'agit pas ici de politique, mais de nos intérêts.

Une affiche parue hier soir, vous signale comme inéluctable l'établissement d'une licence municipale et par avance l'Administration veut dégager sa responsabilité.

Vous vous y opposerez, et si elle passe outre encore une fois, vous direz gare à Elle !

Acculée à la suppression partielle, l'Administration a au contraire pour devoir de diminuer maintenant les droits qu'elle prévoyait sur l'alcool puisqu'elle a besoin de moins de ressources. Elle est avertie et qu'Elle ne s'avise pas, comme d'aucuns lui en prêtent l'intention afin d'esquiver les responsabilités, de laisser imposer d'office par le Ministre-Bouilleur-de-Cru la licence municipale et le relèvement des droits sur l'alcool.

Désiré LAVALLART,
Ex-cabaretier, rue Pierre-Motte (cave), actuellement Grand'Rue, 160 (Place Nadaud.)

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Achille Lepers, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Thérin, Milbéo, Ponthieu, Bailleul et Van Waerebeke, adjoints ; Vandeputte, Morel, Kimpe, Nys, Wilfart, Dujardin, Carpentier Achille, Carpentier Louis, Wattremez, Edouard Roussel, Leblanc, Sayet, Teneul, Deschodt, Lepoutre, Hespel, Tonneau, Despatures, Dépres, Bayart, Cousu et Noyelle.

Absents : M. Henri Carrette, maire, excusé ; M. Denève, excusé ; MM. Stienne, Eugène Motte et Edouard Motte, excusés ; M. Dedonker.

On procède d'abord à la nomination d'un secrétaire. M. Wattremez est élu par 16 voix contre 9 à M. Deschodt sur 28 votants.

M. Achille Lepers donne lecture d'un télégramme qu'il a reçu, hier, de M. le Préfet du Nord, lui demandant de réunir d'urgence le Conseil municipal pour délibérer sur quelques modifications à apporter au texte de la convention relative à l'épuration de l'Espierre.

Ces modifications, peu importantes, ont été demandées par la section de l'intérieur et des travaux publics du Conseil d'Etat. Ce sont les suivantes :

1° Substituer par mesure d'ordre, les mots « ministre des travaux publics » à ceux-ci « ministre de l'intérieur » ; 2° ne pas prévoir la procédure, dans la convention, bien que celle précédemment indiquée soit de droit ; 3° stipuler dans quelles formes l'adjudication aurait lieu en cas de déchéance ; 4° n'exclure de l'emploi du procédé breveté de la Société Delattre que les industriels, particuliers et commerçants des cantons de Roubaix et de Tourcoing, compris dans le bassin de l'Espierre ; 5° retirer à l'inspection des finances le droit de faire partie de la Commission de contrôle.

Aucune observation n'est faite et ces modifications sont adoptées à l'unanimité à mains levées.

Ouverte à sept heures 35, la séance a été levée à sept heures 55.

Nous recevons la dépêche suivante de l'un de nos correspondants particuliers de Paris :

« Paris, 28 juin. — M. Waldeck-Rousseau a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant l'épuration des eaux de l'Espierre ».

LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE ENTRE ROUBAIX ET DOTTIGNIES. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Paris, 28 juin. — Aujourd'hui, a été déposé sur le bureau du Sénat, un projet de loi portant approbation de la convention, signée le 4 avril 1900, entre la France et la Belgique, pour délimiter la frontière des deux pays, sur la partie mitoyenne de la route de Roubaix à Dottignies.

UNE AFFICHE conçue en termes injurieux à l'égard des Belges habitant Roubaix, a été placardée, vendredi. Elle a été lacérée aussitôt par la police.

UN VOL IMPORTANT RUE DE LANNOY

8,000 francs de valeurs et d'argent volés à un oncle par son neveu. — Le coupable en fuite avec son amie.

Un vol aussi important qu'audacieux, a été commis rue de Lannoy. Un employé a été frustré de ses économies par son neveu, qui a pris la fuite en compagnie d'une jeune fille. Voici des détails :

Mercredi, très tard dans la soirée, Mme Lava, qui demeure rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 81, trouvait dans sa cave un coffret brisé, contenant divers papiers, notamment le livret militaire de son beau-frère, M. Jules Evrard, un employé, qui demeure rue de Lannoy, 278. On comprend la stupéfaction de Mme Lava, dont le fils Daniel, âgé de 19 ans, était disparu de chez elle depuis lundi dernier, en compagnie d'une jeune fille, Elvire Ducoulombier, son amie, piqûrière, âgée de 19 ans, demeurant en garni rue de Lannoy, 65, à l'estaminet de M. Emile Hespel.

M. Jules Evrard fut aussitôt informé. Le coffret, retrouvé par Mme Lava, lui appartenait. Dans la chambre à coucher, où il se trouvait d'ordinaire, un coffret en bois le remplaçait.

Il n'y avait plus de doute à avoir : Daniel Lava avait commis le vol, et, après s'être emparé de la somme importante renfermée dans le coffret, il avait pris la fuite. Le coffret contenait des valeurs diverses, d'une somme de 7.560 francs et 420 francs en or et en billets de banque.

Jeudi matin, à la première heure, une plainte était déposée contre le jeune homme, par M. Jules Evrard, entre les mains de M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

Le vol a été commis dans la journée de lundi. Ce jour-là, la maison de M. Jules Evrard était inoccupée. Daniel Lava, qui possédait la clef de l'habitation, put s'y introduire facilement et enlever le coffret.

M. Squivée a aussitôt ouvert une enquête ; il a envoyé partout le signalement des deux jeunes gens, et fait frapper d'opposition les titres volés. En voici la liste :

Ville de Lyon : 52.839, 544.427. — Bruxelles 1886 : série 17.266 ; n° 16, 17, 18. — Série 32.371 ; n° 19. — Série 22.321 ; nos 9, 10, 11, 12, 13. — Série 43.133 ; n° 10. — Série 76.831 ; n° 23. — Une obligation du Panama n° 422.699 ; rentes Portugaise 154.984, 154.985 ; Canal maritime de Suez 5 % au porteur : 256.157, 256.159, 156.160, 256.161, 256.162, 256.172 ; Crédit foncier communal 1879 : 616.813.

Mardi dernier, Daniel Lava et son amie étaient encore à Lille, M. Emile Hespel, le cabaretier chez qui demeurait Elvire Ducoulombier, ayant reçu une lettre dont le papier porte l'en-tête de l'Hôtel du Phénix, 20, rue de la Gare, à Lille. Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur Emile,

Pour la caisse que je vous ai laissée, je vous donnerai des instructions plus tard. Ci-joint un mandat de 15 fr. (que le propriétaire n'a pas reçu) pour vous dédommager des frais d'Elvire. Vous donnerez ses vêtements à sa sœur et bien lui recommander de tenir son portrait. Nous partons. Adieu.

DANIEL.

UNE ALERTE. — Vendredi soir, vers dix heures et demie, le tocsin s'est fait entendre sur différents points de Roubaix. Ce n'est là qu'une fausse alerte ; il s'agissait d'un incendie qui avait éclaté à Wattrelos et dont nous rendons compte plus loin.

UN GRAND PUNCH D'HONNEUR sera offert aujourd'hui samedi, à la « Maison des Œuvres », par le comité directeur de l'« Union Catholique », aux membres de la Fédération de la Jeunesse catholique de Roubaix.

Grâce au gracieux concours de nombreux amateurs, la partie musicale de la soirée, promet d'être réussie. La séance commencera très exactement à 8 h. et demie, pour se terminer au plus tard à 10 h. 3/4.

BREVET ELEMENTAIRE. — Mlle Marie Florin, élève des dames de la Ste-Union de la paroisse de St-Sépulcre, vient de passer, avec succès, à Douai, les examens du brevet élémentaire.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — Fraternité des Hommes. — Dimanche prochain 30 courant, auront lieu les réunions mensuelles de la Fraternité : La 1re aura lieu à 6 heures et demie du matin ; la 2e aura lieu à 11 heures 45 minutes du matin.

LA FETE DE L'ADORATION A SAINT-JEAN-BAPTISTE. — La fête de l'adoration sera célébrée dimanche prochain, dans l'église Saint-Jean-Baptiste. La société chorale exécutera à la grand'messe l'une des plus belles messes de son répertoire. Les vêpres seront chantées solennellement à 3 heures, et seront suivies de la procession en l'honneur du St-Sacrement. Le sermon sera donné par M. l'abbé Lamstaes, missionnaire diocésain.

UNE LOCOMOTIVE QUI DERAILLE. — Le train de voyageurs n. 4677 qui devait quitter Roubaix-Wattrelos, pour Herseaux-Avelghem, jeudi soir à dix heures, a subi un retard forcé occasionné par le déraillement de sa machine. Celle-ci venait d'être détachée pour se remettre en tête du train, lorsqu'en opérant ce changement de ligne, à l'aiguillage, elle se trouva brusquement hors des rails. On suppose que l'aiguille n'aura pas bien fonctionné et sera restée entre-baillée, ou qu'une pierre se sera trouvée accidentellement entre l'aiguille et le rail. L'aiguilleur dit n'avoir senti aucune résistance en manœuvrant le levier. Une machine de secours fut aussitôt demandée à Tourcoing, elle arriva à minuit vingt-cinq, munie du matériel nécessaire. Après un travail laborieux du personnel du chemin de fer, la locomotive fut remise en place, et le train put enfin partir ; il était deux heures vingt minutes.

PAROISSE SAINT-ANTOINE. — Dimanche à 10 h. pèlerinage de la société des Anciens élèves de Saint-Michel, Tourcoing. La messe sera chantée par la société chorale. — Organiste, M. Coupleux. — A trois heures, pèlerinage de la paroisse de N.-D. de Fives-Lille. Vêpres et salut chantés par la société chorale de N.-D. de Fives. — A quatre heures, pèlerinage de la paroisse Saint-Maclou, Wattrelos. Le chant par la société chorale des jeunes filles. — A cinq heures, pèlerinage des paroisses du Sacré-Cœur et de Saint-Louis, Tourcoing. Les chants par la société chorale des jeunes filles. — A six heures, pèlerinage des œuvres d'hommes et de jeunes gens de Saint-Martin, Croix. Les chants par la société chorale de Croix.

PAROISSE SAINT-JOSEPH. — Les exercices préparatoires à l'Adoration du Très-Saint-Sacrement qui sera célébrée le dimanche 7 juillet, commenceront demain dimanche. A cette occasion le R. P. Bernard, rédemptoriste, prêchera à toutes les messes et le soir à six heures. Chaque soir de la semaine, il y aura à huit heures salut solennel et prédication.

PAROISSE SAINT-SEPULCRE. — Le dimanche 30 du courant, à la messe de dix heures, la section chorale et la symphonie du Demi-Pensionnat Saint-Louis, avec le concours d'artistes amateurs feront entendre les chants de la messe en ut majeur de Beethoven. On se rappelle avec quelle perfection cette messe a été exécutée le 13 de ce mois, en l'église Saint-Antoine. Les amateurs de bonne musique religieuse ne manqueront pas d'aller écouter l'œuvre de l'illustre maëstro.

CHAPELLE DES CARMELITES. — Dimanche, 30 juin, à cinq heures, réunion des associés de l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche. Salut solennel, sermon et amende honorable. Indulgence plénière pour les associés aux conditions ordinaires.

LA MARAUDE. — Deux garçons de 12 à 13 ans, Henri Vandeputte, demeurant rue de l'Epeule, cour Dhellemmes, 1, et Désiré Morel, rue du Parc, 11, ont été l'objet de procès-verbaux, pour maraudage de fruits.

POLICE DES CABARETS. — Une cabaretière de la rue Vaucanson, Marie Verbeck, âgé de 40 ans, et Marthe Claudin, sa servante, âgée de 35 ans, se sont vu rédiger un rapport pour infraction à la police des cabarets.

PECHE INTERDITE. — Un teinturier, Eugène Maes, âgé de 20 ans, demeurant rue de Wasquehal, à Roubaix, qui péchait dans l'étang du parc de Barbieux, jeudi après-midi, vers trois heures, a été l'objet d'un procès-verbal.

BRIS DE CLOTURE. — Deux jeunes gens, Achille Brys, mécanicien, âgé de 22 ans, et François Sturbaux, 20 ans, demeurant tous deux rue Magenta, causaient du scandale rue de Beaurewaert, jeudi après-midi dans l'estaminet de Mme Caroline Coquyt. A un certain moment, ils frappèrent la cabaretière, ainsi que Maria Sluys, âgée de 20 ans, qui se trouvait dans l'établissement. Ils enfoncèrent en outre un panneau de la porte. La police, informée, ne tarda pas à arriver, mais l'un des perturbateurs, François Sturbaux, avait pris la fuite ; l'autre, Achille Brys, a été emmené au dépôt.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers de M. Léon Leplat, vétérinaire, s'est contusionné le pied, pendant son travail. M. le docteur Desrumaux a examiné l'ouvrier, Achille Dael, âgé de 29 ans, demeurant rue des Poutrains, à Tourcoing, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Louis Lefebvre, trieur, âgé de 29 ans, demeurant rue du Blanc-Seau, cour Delsalle, s'est luxé le genou gauche, en passant d'une balle à une autre. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Paul Delmasure, négociant en laines, a été l'objet des soins de M. le docteur Fichaux, qui lui a ordonné six jours de repos.

— Un tisserand, Honoré Théry, âgé de 39 ans, demeurant rue de Gênes, a eu la main droite comprimée par son métier. M. le docteur Piquet a examiné le blessé, qui est occupé dans l'établissement de M. Richard Desrousseaux, fabricant, et lui a ordonné six jours de repos.

— Jules Duleu, âgé de 42 ans, demeurant rue Perrot, s'est contusionné le pouce droit en serrant un écrou. L'ouvrier, qui est occupé dans l'établissement de MM. Réquillart et Scrive, fabricants, devra, d'après M. le docteur Dispa, subir six jours de repos.

— Un mécanicien, travaillant pour le compte de MM. Lefevere frères, a été blessé au pouce par un ressort. M. le docteur Delattre a examiné l'ouvrier, Octave Bayart, âgé de 15 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, cour Bonnet, et lui a ordonné dix jours de repos.

FEUILLETON DU 30 JUIN 1901. N° 66

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEUXIEME PARTIE

XI. — (SUITE)

— Non, dit fermement Frédéric, j'ai été grandement coupable ! Il y a des jeunes gens qui devraient considérer comme un déshonneur de toucher une carte ; vous savez bien que je suis de ceux-là, monsieur de Brettecourt... Bref, ma légèreté qui, en elle-même, n'avait pas une grande importance, a pris des proportions énormes, commise par moi ; et, malgré ma résolution inébranlable de ne plus retomber dans cette honteuse passion du jeu, j'ai troublé le bonheur de ma mère et de ma grand'mère ; elles vivront longtemps dans d'affreuses transes tandis qu'elles s'étaient habituées à l'idée de me voir irréprochable... J'ai perdu l'amitié, pour ne pas dire plus, du plus ancien ami de ma famille, de M. Florimont...

— Le notaire ?

— Oui.

— Je me charge de le faire revenir à ses premiers sentiments, dit Brettecourt avec assurance ; mais je vous comprends, Frédéric, et je vous affirme que votre chagrin fait l'éloge de votre délicatesse... Vous me permettrez d'ajouter que je me connais un peu en ces sortes de choses...

— Ah ! certes ! s'écria Frédéric en lui tendant la main.

Puis, le comte de Villepreux remit trente mille francs à Jean Renaud qui s'écria :

— Voilà des économies qui surprendront bien ma grand'mère. Et toujours à vos ordres, Frédéric ; je serai toujours heureux de vous prouver que, chez moi, l'amitié n'est pas un vain mot.

Frédéric remit ensuite une pareille somme à Brettecourt.

— Mais vous ne me devez rien ! déclarait celui-ci. C'est affaire entre les Chinois et moi...

— J'espère que vous n'irez plus les voir, répondit Frédéric avec un triste sourire. Acceptez ceci, je vous en prie ! Vous me désobligeriez infiniment si vous refusiez, vous le savez bien. C'est ma grand'mère elle-même...

— Qui ne veut rien de moi ? interrompit amèrement Brettecourt.

— Vous la jugez mal, comte.

Et à voix basse, il ajouta :

— Tout à l'heure, en nous retirant, je vous expliquerai plus longuement...

— Bien, bien, je devine.

Jean s'était levé discrètement. Il avait compris depuis longtemps qu'il existait quelque chose de mystérieux entre Frédéric et Brettecourt. Brettecourt se leva aussi ; et, cherchant une diversion aux confidences attristées de Frédéric, il demanda :

— Si vous nous faisiez visiter votre maison, mon cher Jean ?

Jean Renaud leur fit visiter son petit hôtel sans la moindre ostentation, en enfant heureux de montrer les gâteries de sa mère.

— Ma grand'mère attend impatiemment votre visite, dit Frédéric à Jean, en prenant congé de lui.

— Je me présenterai demain chez elle.

Brettecourt et Frédéric se retirèrent en même temps. Ils arrivèrent jusqu'aux boulevards extérieurs sans prononcer un mot. Dès qu'ils avaient eu quitté l'élégante demeure de Jean Renaud, ils étaient devenus sombres tous les deux. Au coin du boulevard Malesherbes, Brettecourt demanda :

— Vous faites le chemin à pied ?

— Oui, mon colonel, j'ai besoin de respirer ; vous me permettrez de vous accompagner jusqu'au cercle Militaire ?

— Vous avez besoin de me parler ?

— Oui, mon colonel. J'ai besoin de vos conseils pour me diriger à Paris.

— A quel sujet ?

— Au sujet de deux personnes.

— Qui sont ?

— Vous et Jean Renaud.

— Moi ? Quel conseil vous donnerais-je à mon sujet ?... Aimez-moi bien, comme je vous aime, moi qui croyais ne plus devoir aimer personne ! Et aimez Jean Renaud.

Vous me permettez une entière franchise ?

— Parbleu !

— L'amitié que j'éprouve pour vous deux est partagée par les femmes de ma famille...

— Même par votre grand'mère ?

— Surtout par elle !

— Remerciez-la pour moi, Frédéric, car je n'aurai jamais l'occasion de le faire...

— C'est que j'avais espéré que mon retour aplanirait tout, et que vous seriez, comme autrefois, l'ami de notre maison...

— Je le suis, mais de loin.

— Ma grand'mère aurait voulu vous recevoir, vous remercier elle-même...

— C'eût été une imprudence.

— Vous êtes donc de l'avis de mon père ?

— Ah ! Votre père ?... interrogea Brettecourt.

— Mon père, tout en éprouvant pour vous la plus vive reconnaissance...

— Ne veut pas que je remette les pieds chez lui ?

— Il craint que, le premier moment d'effusion passé, votre présence ne fasse que raviver d'anciennes douleurs.

— Votre père a raison, déclara Brettecourt, en se raidissant contre la souffrance qui l'étreignait. Votre père a toujours été un homme froid, prudent... Il faut l'écouter... J'avais en effet comme un vague espoir, qu'après tant d'années, j'aurais la joie de pénétrer, au moins un fois, dans l'hôtel des Villepreux, que je pourrais voir votre mère, votre grand'mère, embrasser votre sœur, en vieil... vieil ami... Mais votre père a raison : il faut se défier des surprises du cœur...

— La mort de mon oncle a donc eu de bien graves conséquences, qu'après tant d'années, mon père se croie le droit de vous traiter aussi durement ?

— Des conséquences irréparables.

— Pouvez-vous me les faire connaître ?

— Non ! Assez, d'ailleurs, assez sur ce sujet, mon enfant ! Il me fait trop souffrir...

XII

HENRIETTE DE VILLEPREUX

Lorsque Jean Renaud se présenta, le lendemain, à l'hôtel des Villepreux, il éprouva une mélancolique impression en voyant tous les signes de décadence de cette belle demeure. Il eut bien vite remarqué l'état d'abandon de la cour d'honneur, le délabrement de la grande porte contre laquelle poussaient de hautes herbes, la tristesse de ces grandes fenêtres du rez-de-chaussée hermétiquement closes. Et il comprit pourquoi, la veille, Frédéric avait dit qu'il était de ceux qui n'ont pas le droit de toucher une carte.

— Pauvre ami ! pensa-t-il, on l'aura durement traité ; à son retour, il aura trouvé des reproches au lieu de la chaude affection dont il aurait eu besoin ; on l'aura cruellement blâmé pour une petite faiblesse... Allons ! c'est une raison pour l'aimer davantage.

Telles étaient les pensées soudainement écloses dans sa tête tandis qu'il traversait la grande cour ; et il ne remarquait pas à quel point le domestique qui le conduisait observait son visage. Ce domestique était Guépin. Dans le vestibule, Jean trouva Frédéric qui le prit par la main et le conduisit au premier étage. Guépin en profita pour regagner l'escalier de service et monter dans la chambre d'Honoré. Le marquis se promenait avec anxiété, les lèvres pincées, le visage pâle.

— Eh bien, Guépin ?

— Monsieur, c'est son portrait vivant !

Honoré eut un moment de trouble ; puis il dit :

— Il fallait bien s'y attendre. Allez, Guépin ! Ne perdez pas un mot de cette entrevue, et venez me prévenir quand elle sera sur le point de se terminer.

Lorsque Frédéric entra avec son ami dans le salon de sa grand'mère, Guépin était déjà revenu à son poste et se glissait contre la porte. Les trois femmes attendaient avec une profonde émotion la visite de Jean Renaud, mais leur émotion, ou du moins celle des deux marquises devint terriblement poignante quand elles virent s'avancer ce beau jeune homme, dont tous les traits, les yeux, le sourire, la démarche jusqu'à la façon de saluer rappelaient si étrangement Jean de Villepreux.

— Jean Renaud, prononça gravement Frédéric.

Et, comme ni sa grand'mère ni sa mère ne faisaient un pas vers eux, tant leur stupéfaction était grande, il ajouta :

— Mon sauveur... mon frère d'armes !...

(A suivre).

PIERRE SALES.